

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

4^{ème} REUNION DE 2007

Séance du 16 novembre 2007

CG 07/4^{ème}/I-0

DECISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2007

Vu le projet de décision modificative n° 2 de 2007,

Vu les propositions de Monsieur le Président,

Vu les votes intervenus en séances,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve l'inscription des dépenses et des recettes votées en séance ;
- Adopte la décision modificative n° 2 de 2007 du département qui s'équilibre en dépenses et en recettes à + 2 448 025 € ;

Pour l'adoption : 26 voix

Avis contraire : néant

Abstentions : 4

Adopté.

Ont voté pour : MM. ANDRIEU, ASTOUL, ASTRUC, BAYLET, BENECH, BRUNET, CAMBON, DAGEN, DESCAZEUX, EMPOCIELLO, Francis GARRIGUES, Roland GARRIGUES, GONZALEZ, GUILLAMAT, GUIRBAL, HEBRAL, LAFON, LARROQUE, MASSIP, MOIGNARD, MOUCHARD, PARIENTE, RAYNAL, ROGER, ROSET, VIGUIE.

Se sont abstenus : Mme DE SANTI, MM. ALBERT, QUEREILHAC et BONHOMME

Le Président,